

# LES NORMES FRANÇAISES D'INSTALLATION POUR LES LUMINAIRES

VOLUMES	0	1	2
Degrés de protection	IP X7	IP X4 *	IP X3 *
Canalisations	en classe III en TBTS	en classe II ou équivalente	en classe II ou équivalente
Appareillage	Interdits (sauf TBTS limitée à 12 volts)	Interdits (sauf TBTS limitée à 12 volts)	Séparation ou TBTS ou DR 30 mA
Appareils d'utilisation	Interdits (sauf TBTS limitée à 12 volts)	Interdits (sauf TBTS limitée à 12 volts)	Classe II pour les luminaires ou Séparation ou TBTS ou DR 30 mA

\* IP X5 pour les piscines à l'extérieur des bâtiments ou si ce volume peut être soumis à des jets d'eau pour nettoyage

## SALLES DE BAIN

Faux plafond :

- **non démontable**,

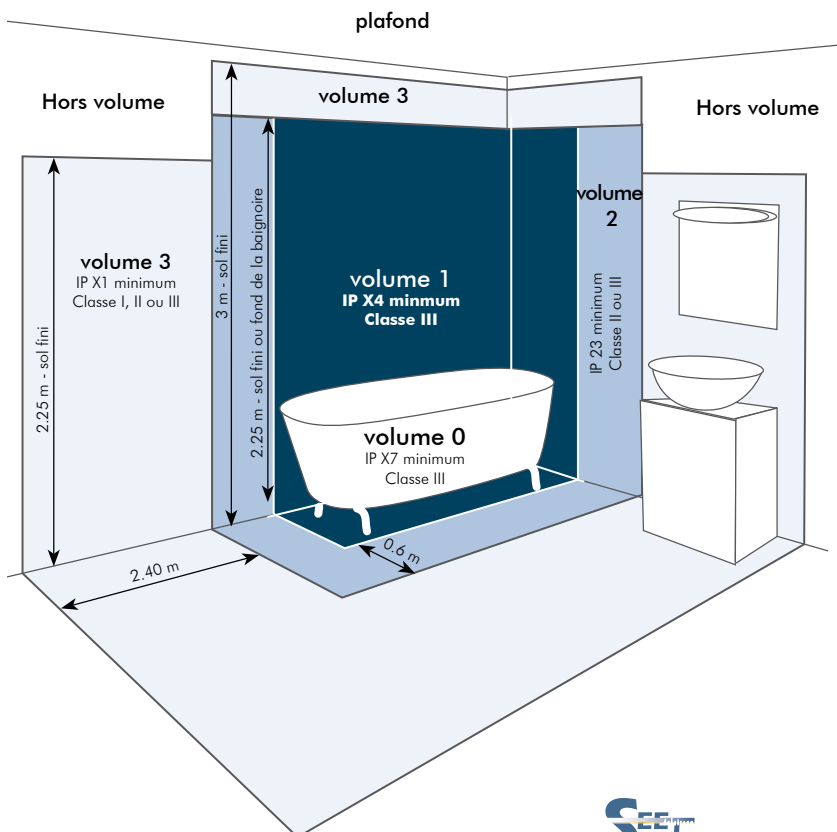
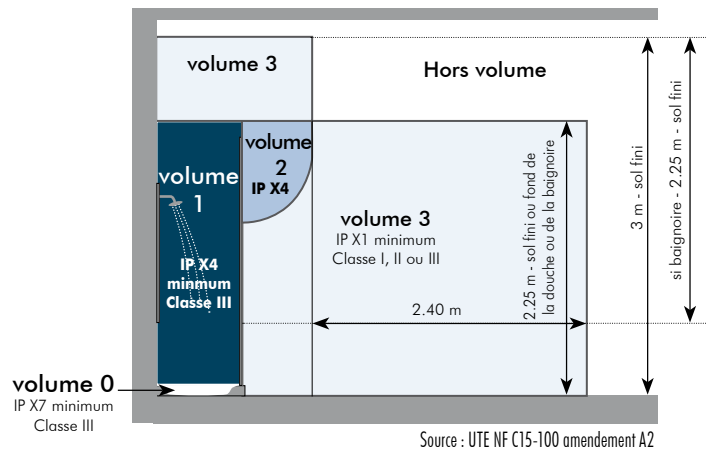
il est considéré comme un plafond.

L'espace situé au-dessus de ce faux plafond ne fait plus partie du local.

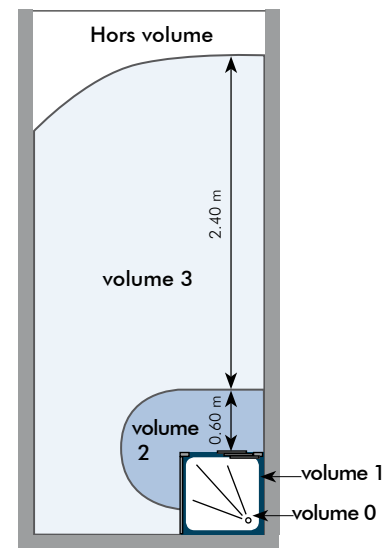
- **démontable à l'aide d'un outil**, il limite les volumes 1, 2 et 3. Au-dessus des volumes 1 et 2 se trouve alors un volume 3, à concurrence de 3m

- **ajouré ou démontable sans l'aide d'outils**, il ne limite pas les volumes : c'est comme s'il n'existait pas

Vue en élévation, cette douche avec receveur et paroi de la cabine inférieure à 2.25 m, sans margelle, induit un volume 2 tournant selon un axe horizontal.

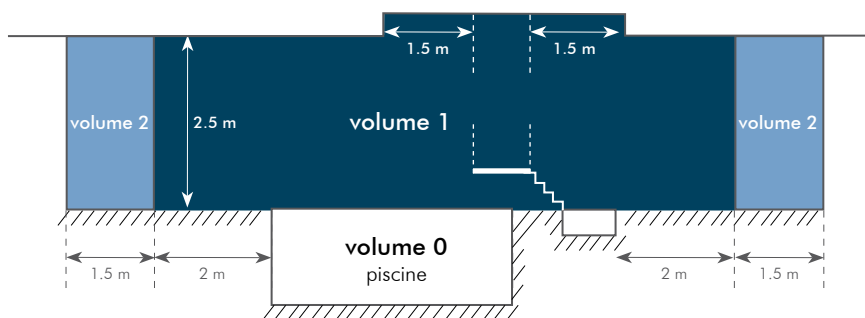


Vue de dessus, cette douche avec cabine induit un volume 2 tournant, prenant en compte les parois mobiles en position ouverte.

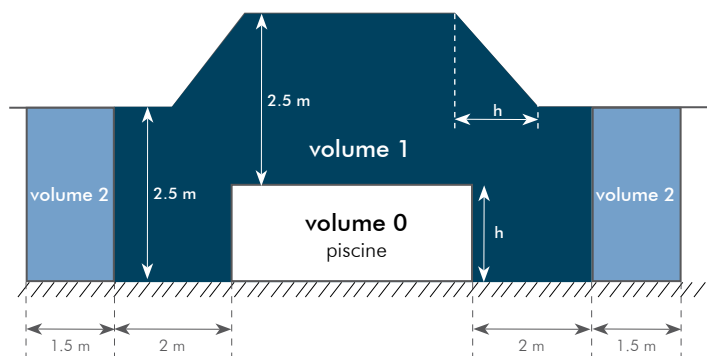


Source : UTE NF C15-100 amendement A2

## PISCINES ENTERRÉES

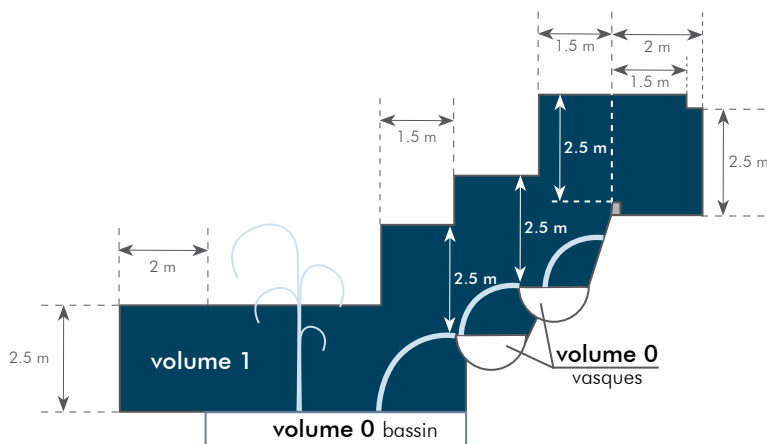


## PISCINES HORS SOL



## EXEMPLE DE DÉTERMINATION DES VOLUMES D'UNE FONTAINE

Utilisation des matériels dans les fontaines		
VOLUMES	0	1
Degrés de protection	IP X8	IP X5
Canalisations	en classe III	en classe II
Appareillage	Interdits	TBTS
Matériels d'utilisation	Séparation ou TBTS ou DR 30 mA	Séparation ou TBTS ou DR 30 mA



ZAC de chassagne - 69360 TERNAY

Tél. : 04 72 49 80 49 - Fax : 04 72 24 73 42 - e-mail : contact@seet.fr - www.seet.fr